

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/049/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 140/05 (MDE 24/033/2005 du 24 mai 2005) et ses mises à jour (MDE 24/037/2005 du 3 juin 2005 et MDE 24/043/2005 du 30 juin 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION / DÉTENTION AU SECRET

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Nouveau sujet d'inquiétude : PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

SYRIE

Muhammad Radun (h), avocat et président de l'Organisation arabe des droits humains en Syrie, 56 ans

Nizar Ristnawi (h), membre fondateur de l'Organisation arabe des droits humains en Syrie

Londres, le 14 juillet 2005

Selon les informations recueillies, l'état de santé de Muhammad Radun s'est sérieusement dégradé depuis son arrestation, le 22 mai. Il souffre apparemment d'une inflammation chronique de la trachée et risque de s'étouffer durant son sommeil, c'est pourquoi il est nécessaire qu'il partage sa cellule avec une personne qui pourra le réveiller si sa respiration devient difficile. Or, d'après certaines sources, l'administration pénitentiaire refuse d'attribuer à cet homme un compagnon de cellule.

L'affection dont souffre Muhammad Radun entraîne la sécrétion de mucosités qui encombrant sa trachée et finissent par l'empêcher de respirer. Par le passé, il s'arrangeait, semble-t-il, pour partager sa chambre avec une personne à même de le réveiller en cas d'étouffement. Pendant son séjour dans la prison d'Adhra, il a manifestement bénéficié de soins médicaux, mais le fait qu'il soit obligé de dormir seul l'a plongé dans une profonde angoisse et l'a conduit à perdre le sommeil. Une équipe d'avocats qui lui a récemment rendu visite afin de discuter de son procès à venir l'a trouvé amaigri d'environ 13 kilogrammes. L'administration pénitentiaire aurait, dans un premier temps, accepté qu'un prisonnier partage la cellule de Muhammad Radun, mais il semble qu'elle l'ait renvoyé à un régime de détention à l'isolement après que l'Organisation arabe des droits humains en Syrie eut publié les conclusions des avocats concernant son état de santé et demandé qu'il soit hospitalisé. Son épouse a été autorisée à lui rendre visite le 11 juillet, toutefois, nul n'a pu le voir depuis cette date. Amnesty International ignore quand son procès doit s'ouvrir.

Nizar Ristnawi aurait quant à lui été transféré dans la prison de Saidnaya, dans la banlieue de Damas. Il est détenu au secret depuis le 18 avril, jour de son arrestation. Il est toujours fortement exposé au risque d'être torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Son dossier aurait été transmis à la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État), dont les procédures sont loin d'être conformes aux normes internationales d'équité. Amnesty International ignore la nature des charges dont cet homme fait l'objet. Elle considère Nizar Ristnawi et Muhammad Radun comme des prisonniers d'opinion, car ils n'ont fait que mener des activités pacifiques et légitimes en faveur du respect des droits humains.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces derniers temps, les autorités syriennes ont multiplié les actes de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits humains et restreint leurs activités. Ainsi Ali al Abdullah, membre des Comités pour le renouveau de la société civile et de la Société syrienne des droits humains, a été appréhendé dans la nuit du 15 au 16 mai parce qu'il avait lu, le 7 mai, devant le forum de discussion politique Jamal al Atassi, une déclaration du dirigeant de l'organisation interdite des *Al Ikhwan al Muslimin* (Les Frères musulmans), actuellement en exil. Ali al Abdullah a été inculpé par la Cour suprême de sûreté de l'État de « promotion d'une organisation illégale ». Il se trouve à présent à l'isolement cellulaire dans la prison d'Adhra ; l'ouverture de son procès a été fixée au 30 octobre 2005 (pour de plus amples informations, veuillez consulter l'AU 139/05, MDE 24/032/2005 du 25 mai 2005 et ses mises à jour, MDE 24/038/2005 du 3 juin 2005 et MDE 24/045/2005 du 1er juillet).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- priez instamment les autorités de permettre sans délai à Muhammad Radun de recevoir les soins médicaux dont il a besoin ;
- demandez-leur de mettre fin à sa détention à l'isolement et de lui permettre de côtoyer d'autres détenus ;
- demandez que les charges retenues contre lui soient abandonnées et rappelez aux autorités que toute procédure engagée contre cet homme devra être conforme aux normes internationales d'équité ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie que Muhammad Radun et Nizar Ristnawi ne seront pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- dites-vous préoccupé à l'idée que Nizar Ristnawi soit détenu au secret et rappelez aux autorités que les deux hommes doivent être régulièrement autorisés à recevoir la visite de leurs proches et à consulter les avocats de leur choix ;
- rappelez-leur également qu'elles doivent leur permettre de recevoir tous les soins médicaux nécessités par leur état de santé ;
- demandez instamment que ces deux hommes soient libérés immédiatement et sans conditions, car il s'agit de prisonniers d'opinion qui n'ont fait que mener leurs activités légitimes et pacifiques en faveur des droits humains.

APPELS À :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas
Syrie

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency General Ghazi Kan'an
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle
Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Courriers électroniques : mi@net.sy, moi@net.sy,
admin@civilaffair-moi.gov.sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Muhammad al-Ghafari
Minister of Justice
Ministry of Justice
Al-Nasr Street
Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Courriers électroniques : moj@net.sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 AOÛT 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*